



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} février 2023

Sous la présidence de Christian STRIEBEL, Maire
Tous les membres étaient présents
Secrétaire de séance : KISTNER Audrey

Le PV de la séance du 19 décembre 2022 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ FINANCES

1-1 Dépenses et recettes nouvelles 2023

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, dite loi de décentralisation, notamment l'article 7, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire, jusqu'à adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ADOPTE A L'UNANIMITE.

2/ FORET

2-1 Programme des travaux et Etat de Prévision des coupes

Christian RINGEISEN présente au conseil municipal le programme des travaux proposé par l'ONF pour un montant de 9 890.00 euros HT ainsi que l'état de prévision des coupes pour 2023. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le programme des travaux et l'état de prévision des coupes.

Il informe également les conseillers du 'Plan Rebond' qui consiste à replanter 1 hectare minimum d'une parcelle communale, financé à 80% par l'Etat. Un dossier sera déposé en 2023.

2-2 Adjudication de bois de chauffage

Le conseil municipal est informé du résultat de la vente de 128 stères de bois de chauffage au prix moyen de 37.69 euros le stère, soit une recette de 4 824 euros.

3/ PERSONNEL

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de la secrétaire de mairie récemment embauchée et la publication de l'offre d'emploi sur le site du Centre de Gestion, sept candidatures lui sont parvenues, mais aucune ne correspond au profil recherché. Une nouvelle annonce est donc publiée.

4/ CONVENTION AVEC LE CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Le Maire fait part aux conseillers que le chantier des travaux de réhabilitation du presbytère est plus vaste que prévu et que le budget prévisionnel s'élève à environ 700 000 euros. En raison de la complexité de ce chantier un accompagnement pour les marchés, et l'étude de faisabilité est nécessaire. Il informe le conseil municipal que le CAUE a été contacté. Ce dernier propose accompagnement, aide et conseil pour un montant de 4 000 euros. Après avoir entendu les explications du Maire, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention avec le CAUE. ADOPTE A L'UNANIMITE.

5/ DIVERS**5-1 Permis STOEFFLER Daniel**

Les conseillers sont informés que M. STOEFFLER Daniel a déposé un recours gracieux contre la commune suite au refus d'un permis de construire pour une piscine en zone AA.

5-2 Vente d'énergie EARL SCHEER ANDRE Rue de Valff

Le Maire informe le conseil municipal du projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les hangars de la ferme SCHEER André située Rue de Valff. Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité.

5-3 Démission d'une conseillère municipale

Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la démission de Stéphanie NOBECOURT en raison de son départ de la commune.

5-4 Distributeur de pizzas

Le conseil municipal est informé d'une demande de dépôt d'un distributeur de pizzas dans la commune. Après discussion, les conseillers émettent un avis défavorable à l'unanimité.

5-5 Oschterputz

Les conseillers sont informés que le prochain Oschterputz aura lieu le 1^{er} avril 2023, il sera suivi d'une collation. Rendez-vous est donné devant la mairie à 9h.

5-6 Plantations de printemps

La plantation de printemps aura lieu le 13 mai 2023, les conseillers municipaux sont invités à y participer à partir de 8h30.

5-7 Rétrocession de terrain VETTER

Le conseil municipal reprend la délibération prise le 20 juin 2022 relative à la rétrocession à titre gratuit de terrains nécessaires à l'alignement dans la rue du 20 Novembre, en précisant que l'Adjointe Audrey KISTNER est autorisée à représenter la commune pour la signature de l'acte administratif. ADOPTE A L'UNANIMITE.

5-8 Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Maire fait part au conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner parvenue en Mairie. Le conseil municipal approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

5-9 Collecte bio-déchets

Le conseil municipal est informé que la collecte et le lavage des bornes bio-déchets aura lieu deux fois par semaine à compter du 06 février 2023.

La Secrétaire

Le Maire

